

# MARTINE BROUSSE



Elle ne se revendique que d'un seul parti : celui de l'enfant. À l'occasion du 22<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, rencontre avec Martine Brousse, déléguée générale de l'association La Voix de l'enfant.

**DONNE LA MAIN** – La Convention de 1989 est un texte ambitieux. Il est le traité international le plus largement ratifié<sup>1</sup>. Quel bilan faites-vous de son application ?

**Martine Brousse** – D'énormes progrès ont été accomplis, on parle désormais de l'enfant partout dans le monde. Mais de nombreux articles de la Convention restent lettre morte. L'enfant n'est pas une priorité. Souvent, il reste un objet. Inexistant, puisque des millions de naissances ne sont pas déclarées. En primaire, près de soixante-douze millions d'enfants demeurent non scolarisés<sup>2</sup>. Par ailleurs, des enfants soldats en nombre croissant sont enrôlés dans des conflits ou au sein de milices armées. Avec un phénomène collatéral nouveau : le viol des petites filles comme arme de guerre.

**DLM** – Êtes-vous optimiste pour l'avenir ?

**M. B.** – Nous sommes très inquiets face à la montée de la crise économique, des idéologies extrêmes, des intégrismes et des conflits armés. Mais l'engagement croissant des entreprises nous rend optimistes. Elles ont accompli de grands efforts pour lutter contre l'exploitation des enfants au travail et deviennent de vrais partenaires pour pérenniser nos actions.

**DLM** – Et la France ? Où en est-elle ?

**M. B.** – La cinquième puissance mondiale a un problème avec l'éducation, de plus en plus d'enfants sont en rupture scolaire, mais aussi avec sa justice des mineurs, qui privilégie le répressif sur l'éducatif. Nous déplorons l'absence de politique de prévention de la maltraitance depuis quatre ans. Progressivement, la France place l'enfant dans le monde des adultes. Nous y dénonçons aussi des injustices graves. On retire leurs enfants à certaines familles qui vivent dans la précarité parce qu'elles n'ont pas de logement. Or, le coût d'une prise en charge via l'aide sociale à l'enfance est en moyenne de 220 euros par jour : largement suffisant pour payer un loyer ! Nous nous réjouissons, en revanche, de la nomination de Marie Derain comme Défenseure des enfants : une femme de terrain, et une institution avec davantage de pouvoirs.

1. Parmi les États membres des Nations unies, seuls les États-Unis et la Somalie ne l'ont pas fait.

2. Source Unesco, Rapport mondial 2011 de suivi sur l'éducation pour tous.

## MINIBIO

Déléguée générale de La Voix de l'enfant, association fédérative regroupant soixante-quinze associations de protection et de défense de l'enfant dans le monde.

Vice-présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

A participé à la création et au développement de permanences ou d'unités d'accueil médico-judiciaires, au nombre de quarante-cinq aujourd'hui en milieu hospitalier, pour les enfants victimes d'agressions sexuelles.